

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris

avril 2013



## Accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

Pour être inscrit sur la liste d'aptitude à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, vous devez adresser votre dossier de candidature au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, le 15 avril 2013 au plus tard. Votre dossier doit comporter une fiche individuelle, un CV, une lettre de motivation et les attestations de diplôme et d'admissibilité au concours de l'agrégation.

Il faut être âgé de 40 ans au 1<sup>er</sup> octobre 2013, pouvoir se prévaloir de 10 ans de services effectifs dont 5 en tant que professeur certifié, PLP ou PEPS et être en activité ou en position d'activité au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Voir la circulaire sur le site de l'Académie de Paris.

## 1<sup>er</sup> degré : publication des postes vacants ou susceptibles de l'être

La fiche de candidature pour une mutation ou une nomination doit être transmise au plus tard le 15 mai 2013 à la DEP 1 et à chaque chef d'établissement des écoles souhaitées. Il est possible de faire 6 vœux.

Les maîtres en contrat provisoire doivent obligatoirement participer au mouvement.

La liste des postes vacants ou susceptibles de l'être ainsi que la fiche de candidature sont disponibles sur le site de l'académie de Paris.

## PSAEE – la FNOGEC émet des recommandations : quelle générosité !

La FNOGEC a été déboutée de son recours en référé contre l'opposition formée par quatre syndicats de salariés vis-à-vis de la convention collective qu'elle avait proposée de signer en décembre 2012.

En l'absence de convention collective, et après avoir fait trois pas de géant en arrière, la FNOGEC fait des recommandations à appliquer par l'employeur dès le 1<sup>er</sup> avril 2013. Si elles améliorent un tant soit peu la situation qui prévalait dans nombre d'établissements depuis décembre dernier, ces recommandations restent défavorables aux salariés ; ainsi, pour le congé maladie, si, sur une même période de 12 mois, le salarié bénéficie pour le 1<sup>er</sup> congé du plein traitement, pour le 2<sup>e</sup>, il se voit appliquer 1 jour de carence !

Vous pouvez retrouver ces recommandations en suivant le lien :

<http://www.fnogec.org/politique-sociale/actualites/recommandation-patronale>

## Assemblée générale

N'oubliez pas l'Assemblée générale du syndicat qui se tiendra **samedi 20 avril 2013 à 10 h 30**, à la Bourse du travail, 3 rue du Château d'Eau 75010, salle Ferrer au sous-sol (métro République).

Si vous ne pouvez pas vous y rendre, n'oubliez pas de remettre un pouvoir à une personne qui pourra vous y représenter ou bien envoyez-le à l'adresse du syndicat, ci-dessous.

**SUNDEP-Solidaires Paris** – siège social : 144 boulevard de la Villette 75019 PARIS

adresse postale : Bourse du Travail 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Tél. : 01 44 84 51 29 - E mail : [ac-paris@sundep.org](mailto:ac-paris@sundep.org)

Site web national : <http://www.sundep.org/> - Site académique : <http://www.sundep-paris.org/>